L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 20 DECEMBRE 1878. 52me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 20 DECEMBRE 1878

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par H. Sizer & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Par A. & L. Levy, à leur salle d'encan, 33 rue Bas Magnolias.—Grande vente spéciale de marchandises de fantaisie.

Cadeaux de Noel.—Voyez l'avis d'encan de H. E. Murphy & Son.

Whiskey, Vins, etc.—Voyez l'annonce d'encan de H. E. Murphy & Son.

L'agence fiscale et le Bureau de Liquidation.

Nous regrettons d'être en désaccord complet avec notre estimable confrère, le *Picayune*, mais, après avoir lu attentivement les remarques sur notre article de mercredi, concernant la dette de l'Etat, nous croyons devoir persister dans l'opinion que nous avons exprimée.

Il s'agit de savoir si le bureau de liquidation doit, vu le refus de la Banque Nationale d'Etat, actuellement agent fiscal, d'avancer à l'Etat les fonds nécessaires pour le coupon d'intérêt de janvier, retirer l'agence fiscale à cette banque pour la confier à une autre, sans exiger que celle-ci remboursse les avances déjà faites par la première.

Le *Picayune* qui paraît mettre le paiement du coupon de janvier au-dessus de toute autre considération, se prononce en faveur de cette mesure. L'honorable T. J. Semmes exigerait, en outre, que le nouvel agent avançât à l'Etat $300,000 pour les dépenses de la législature. L'un comme l'autre pensent que la Banque d'Etat peut être privée de l'agence sans le remboursement de ses avances.

Refusons, d'abord, une erreur que l'honorable Semmes a commise dans le discours qu'il a prononcé mercredi soir à la Bourse aux actions. Il a parlé, à deux reprises, de l'impossibilité où était la Banque d'Etat de faire les avances. Le terme *inability*, dont il s'est servi, est tout-à-fait inexact, et il nous semble de toute justice de rétablir la situation, en rappelant les motifs indiqués par la Banque pour justifier son refus.

Attendu que le dit agent fiscal a déjà remplí tous ses engagements avec le bureau de liquidation puisqu'il a déjà payé le coupon d'intérêt du 1er janvier 1877 et du 1er janvier 1878, et qu'il a encore entre les mains un montant excédant largement la collection actuelle des taxes applicables au paiement des dits coupons; et

Attendu que bien que les avances faites par l'agent fiscal soient protégées et garanties par les taxes mises spécialement à part dans ce but, cependant il n'y a aucune assurance sous le système actuel de collection, que les recettes de ces taxes soient suffisantes pour rembourser l'agent fiscal dans un délai assez raisonnable pour justifier d'autres avances, et

Attendu que l'intérêt de 5 pour cent alloué comme rémunération ne sera reçu par l'agent fiscal que lorsqu'un excès de revenu écrira un surplus de fonds à sa disposition, et

Attendu qu'en ce moment un très petit montant du fonds d'intérêt a été collecté et versé au Trésor pour faire face au coupon d'intérêt du 1er janvier 1879, s'élevant à environ $410,000 et

Attendu que les collecteurs ne sont pas appelés à faire des versements avant le 1er février prochain, comme il est du devoir de la résolution du Bureau de liquidation, &c., &c.

La perspective est-elle de nature à faire croire que les recettes sur la taxe de 5 mills et demi suffiront à couvrir les avances pour l'intérêt de janvier ? Notre estimable confrère n'ose l'affirmer, car il dit "il peut être vrai ou ne pas être que les recettes suffiront à couvrir les avances, mais nous avons de bonnes raisons de croire que l'argent pourrait être obtenu sur cette garantie, si le bureau de liquidation voulait débarrasser la question des complications résultant des conditions sur lesquelles insiste la Banque d'Etat."

Pour parler plus clairement, on trouvera pour avancer les $410,000 des prêteurs qui courront le risque de ne pas être couverts par les recettes de la taxe, parce qu'ils pensent pouvoir gagner plus que cette somme par une hausse sur les Bons.

Le Bureau de liquidation, dira-t-on, n'a pas à s'inquiéter de leurs motifs et il doit profiter de leur bonne volonté. Oui, mais il paraît que ces prêteurs qui ne sont pas encore connus, ne veulent pas avancer l'argent comme simples prêteurs sur la garantie de la taxe, ils veulent l'agence fiscale.

Or, malgré tout le respect que nous avons pour l'opinion de notre confrère et pour celle de l'éminent juriste, M. Semmes, nous ne croyons pas qu'on puisse nommer un nouvel agent fiscal, sans que celui-ci se substitue en entier au premier, c'est-à-dire sans qu'il lui remboursse ses avances.

Avant de rappeler les principes élémentaires de droit qui s'appliquent à la matière, indiquons les conséquences qu'aurait la proposition que nous combattons.

Supposons que le bureau désigne un nouvel agent fiscal qui avance l'intérêt de janvier. Qu'arrivera-t-il en juillet si cet agent ayant à son tour un arriéré de $200,000, refuse de faire une seconde avance pour le coupon de juillet ? On sera exactement dans la même position qu'aujourd'hui. Faudra-t-il ainsi nommer tous les six mois ou tous les ans, une nouvelle agence, en laissant les anciennes se débattre comme elles pourront pour se faire payer l'arriéré. Ce serait un singulier gâchis. Telle n'a pas été l'intention du législateur qui a voulu qu'il n'y eût à la fois qu'une seule agence fiscale, assumant les obligations et investie des privilèges de l'emploi.

Si nous appliquons, d'ailleurs, les règles du droit civil à la matière, nous voyons que l'agent fiscal est un mandataire qui s'engage à faire des avances sur un gage. Or, ce gage ne consiste pas simplement dans les recettes éventuelles de la taxe, mais dans le privilège qu'a l'agent fiscal de recevoir lui-même ou dépôt ces recettes et de pouvoir ainsi se les appliquer.

Or, si on retire l'agence fiscale à la Banque d'Etat sans lui rembourser ses avances, on lui retire la réalité de son gage, et nous pensons qu'il n'est ni juste, ni licite d'agir ainsi.

En admettant donc, comme le soutient l'honorable Semmes, que le bureau de liquidation ait le pouvoir de retirer l'agence fiscale à la Banque d'Etat, sans égard aux termes de son contrat (point, cependant, contestable) nous sommes d'un avis entièrement contraire au sien, en ce qui concerne le remboursement des avances. M. Semmes a si bien senti la faiblesse de la position qu'il a prise, qu'il a basé toute son argumentation sur la prétendue *inability* de l'agent fiscal actuel à faire de nouvelles avances, tandique la véritable raison du refus est l'insuffisance incontestable et *incontestée* du gage, puisqu'il est positif que le produit de la taxe de 5 mills et demi, en tenant compte des non valeurs, ne peut couvrir le montant annuel de l'intérêt.

Cette dernière remarque nous amène à relever une observation faite par un autre de nos confrères au sujet de l'invisibilité des droits des créanciers de l'Etat. Sans discuter le contrat fait par Kellogg ni la plus ou moins de respect à apporter à un engagement, dans l'adoption duquel on constate que par un "Returning board" frauduleux, et dans une forme dont la légalité est contestable, on a rappelé que ce fameux contrat ou amendement limite à cinq mills et demi la taxe dont le produit est destiné aux créanciers.

Si la législature n'a pas le pouvoir de détourner la moindre partie du produit de cette taxe, elle n'a pas non plus celui d'imposer une plus forte taxe aux contribuables au profit des créanciers.

Or, par suite de la dépréciation des propriétés, le produit de la taxe est devenu insuffisant pour payer sept pour cent d'intérêt sur 14 millions. Que faire en présence d'une telle situation ? Il n'y a qu'un moyen, selon nous, c'est de réduire l'intérêt de façon à ce que chaque porteur de Bons ait son pro rata du produit de la taxe.

Emprunter au moyen de nouvelles avances qui ne seront sans doute faites que pour faciliter un coup de Bourse, est un expédient dangereux et insoutenable. Le Bureau de liquidation ne doit pas seulement s'occuper des nécessités de l'échéance de janvier, il doit voir plus loin. Les particuliers qui sacrifient tout à une échéance, sont sûrs d'arriver à la faillite. Payer en entier un intérêt de sept pour cent, quand il est certain que la taxe n'a pas produit et ne peut pas produire un montant égal à sept pour cent, serait violer l'esprit de l'amendement constitutionnel, car ce serait créer une dette d'intérêt en excès de la limite constitutionnelle de la taxe.

Le bureau de liquidation n'a que des attribution ministérielles, il ne doit pas assumer une responsabilité qui ne lui appartient pas et il fera sagement de référer à la législature l'examen des mesures à prendre pour permettre à l'Etat de satisfaire ses créanciers sans dépasser les limites constitutionnelles.

NOUVELLES A LA SECONDE PAGE.—Nos lecteurs trouveront à la seconde page des nouvelles du Mexique et d'autres matières à lire.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — "Humpty Dumpty" n'a pas baissé, on dirait même qu'il monte toujours dans la faveur populaire. La troupe de Nick Roberts s'est fait décidément des amis très ardents et chaque soir on s'en rend compte au chiffre des recettes. Les nombreuses spécialités qu'on a introduites dans la pantomime sont des plus attrayantes, et un spectacle pareil, avec toutes ces combinaisons de bouffonneries et de paillassonnes, de scènes drôlatiques bien que inusitées et de mouvements divers et contenus, est réellement très divertissant. Les enfants riront beaucoup demain aux grimaldéries de la matinée.

THÉATRE ST. CHARLES.—Miss Adah Richmond jouera ce soir pour son bénéfice, "La Grande Duchesse de Gerolstein" et nous ne doutons pas qu'elle ne s'acquitte parfaitement de son rôle. Le public du théâtre St. Charles est quelque peu raffiné; il préfère évidemment des drames bien construits et bien dénoués aux drôleries fantastiques quelque risibles et divertissantes qu'elles puissent être. C'est là son goût du quel nous ne disputerons pas, trouvant que tous les genres sont bons moins le genre ennuyeux. Toute combinaison théâtrale qui amuse suffisamment pour l'argent qu'elle coûte est certainement une bonne combinaison, et si le vieux Drury s'en trouve bien, nous ne pouvons que l'en féliciter.

Dimanche prochain, tout un programme nouveau et l'entrée en scène de M. Geo. C. Boniface, dans sa sublime création de "Pierre Antoine," où il est secondé par la troupe de C. L. Graves.

M. T. M. Wescoat, agent de la compagnie d'Express du Sud, certifie qu'il a vu en coton pour le compte de Frank Rea, de la ville de New York, un échiquier du billet No 92,784, tirage extraordinaire à numéros simples, classe M, de la loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le troisième gros lot de vingt mille piastres. Le montant lui en a été promptement payé sur présentation au bureau.

VINS ET LIQUEURS.—M. A. Patorno, 27 et 29 rue Dumaine, a toujours en magasin un grand stock de vins et de liqueurs qu'il importe d'Europe. Il a aussi des vins américains et notamment des vins de Californie qu'il vend à des prix très modérés. Quant à ses liqueurs nous dirons, pour les avoir dégustées, qu'elles sont de qualité supérieure et dignes de figurer sur la table des consommateurs les plus difficiles.

CHAUSSURES COUSUES, CHAUSSURES A VIS.—Nous croyons pouvoir consciencieusement recommander M. C. F. Schumacher, No 311 rue Decatur, autrefois Vieille-Levée, comme un des plus habiles fabricants de chaussures de la Nlle Orléans. Il est impossible de travailler plus finement et de fournir de meilleurs matériaux. Nous signalons particulièrement ses chaussures à vis qu'il fait confectionner dans ses ateliers et qu'il vend, malgré leur qualité supérieure, *à très bon marché.*

Spécialité en fait de plumes d'oies vivantes, en crins, ressorts pour lits, matelas, fonds à ressort, à très bas prix, à l'ancien magasin de meubles de J. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

—M. le duc d'Audiffret-Pasquier a commencé à faire ses visites académiques ; il aspire au fauteuil de Mgr Dupanloup. Il est très vraisemblable qu'il n'aura pas de concurrents et qu'il sera nommé à la quasi-unanimité.

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Ce sirop dégage l'estomac des acidités, soulage des coliques, règle les intestins, guérit la dysenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

— 2 —

Un résultat remarquable.—Le nombre de malades que vous avez consultés ou de remèdes que vous avez essayés, importe peu. Il est établi maintenant que le sirop allemand est le seul remède qui donne une satisfaction complète dans les maladies de poumon. Il est vrai qu'il y a encore des milliers de personnes qui sont prédisposés à des consomptions de la gorge ou des poumons, à la consomption, aux hémorrhagies, à l'asthme, aux rafraîchissements de poitrine, à la pneumonie, à la toux, etc., qui n'ont aucune connaissance personnelle du Sirop Allemand de Boshee. A ceux-là nous répondrons que l'année dernière, 50,000 bouteilles de ce remède vendues sans qu'il y ait eu une seule plainte. Que les personnes atteintes de consomption en essayent une bouteille : Taille réglée 75 cents ; elles se vendent chez tous les droguistes d'Amérique.

Décédé, hier, jeudi, le 19 décembre, à 1 heure A. M., LEON LE GARDEUR DE TILLY, à l'âge de 42 ans. Les parents et amis ainsi que ceux des familles Le Gardeur de Tilly et Grima, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui vendredi, 20 décembre, à 4 1/2 heures P. M. Le convoi partira de la demeure de son beau-père M. Félix Grima, No 96 rue St. Louis.

Les membres de la Batterie Le Gardeur, C. S. A., sont respectueusement invités à y assister.

GRIFFIN—Décédé, jeudi, 19 décembre 1878, à huit heures et demie du soir, à l'âge de 41 ans, JOHN GRIFFIN, natif de la paroisse Clonsbora, comté de Galway, Irlande, et résident de la Nouvelle-Orléans depuis 26 ans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son beau-frère Georges Fennessen et de son frère Michael Griffin sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à trois heures et demie. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence, No 106 rue Mandeville.

THEATRE ST-CHARLES.

DIMANCHE SOIR, 22 DECEMBRE.

Engagement de M. Geo C. BONIFACE qui paraîtra dans un célèbre création de PIERRE ANTOINE.

Dans la troisième histoire du cœur intitulée : le "Soldat-e" de Tresse," secondé par la troupe du Soldier's Trust de C. L. GRAVES.

Grande matinée à prétences de Noël, Mercredi, 25 décembre.

Samedi, matinée du "Soldier's Trust."

Dimanche, 29 décembre.—Première apparition en cette ville du célèbre Baligan et de l'acteur allemand

LESLIE SCHOOLCRAFT, et du populaire vocaliste et banjoist GEO. COES,

L'ALLEMAND A L'ENDIMER.

20déc—1t

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Oriéans.

MM. les fonctionnaires sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu DIMANCHE prochain, 22 du courant, à 5 heures P. M. Objet de la séance : Bal annuel qui doit avoir lieu le premier Février 1879.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER, R. ESNOL, Secrétaire.

20 déc.—2t.

AVIS.

Nlle-Orléans, 19 décembre 1878.

LE soussigné certifie qu'il a eu en collection pour le compte de Frank Rea, de la ville de New York, un dixième du billet No 92,784, tirage extraordinaire à numéros simples, classe M, dans la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a été le troisième gros lot de VINGT MILLE PIASTRES, le mardi, 10 décembre 1878. Ce billet a coûté la somme de une piastre, et le montant lui en a été promptement payé sur présentation au bureau de la Compagnie.

T. M. WESTCOAT, agent, Compagnie de l'Express du Sud, Nouvelle-Orléans, Lan.

20 déc—1f

COLLÈGE COMMERCIAL DE ST-STANISLAS.

[illegible] offre à la jeunesse de grands avantages pour y acquérir une solide instruction commerciale. Pour tout ce qui concerne l'établissement s'adresser à l'Académie St-Aloysius, coin Chartres et Quartier, ou au frère Florimond, directeur du Collège. 20déc—1m

C. F. SCHUMACHER

Fabricant de

BOTTES ET SOULIERS,

311.....rue Decatur.....311

(Autrefois Vieille-Levée.)

Entre Hôpital et Quartier.

Fait aussi : CHAUSSURES A VIS, dans tous les genres.

Souliers à vis faits par lui, $3 la paire.

Vins et Liqueurs,

27 ET 29 RUE DUMAINE.

LE soussigné a constamment en mains un stock complet de VINS importés et du pays : Liqueurs, Ambroisie, Marasquino, Anisette, Curaçao, Whiskey, Bourbon et Rye. Vins de la Cie Hôfurale à 90 cts le gallon. Les prix de détail et de gros sont les mêmes.

A. PATORNO,
27 et 29 rue Dumaine.

20déc—1m—d nov v

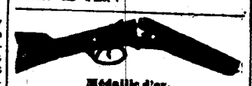

Médaille d'or.
REVEL, ARMURIER,
No. 66 rue de Chartres, coin Conti.
(Ci-devant rue de Chartres No. 210.)

INFORME les chasseurs et les amateurs qu'il vient de recevoir des FUSILS fin central et Lefaucheux, ainsi que d'autres armes qu'il offre à très bas prix, et toutes espèces d'articles de chasse. Munitions diverses.

Il se charge comme par le passé, de toutes espèces de réparations d'armes à des prix très modérés. 29 déc—3m DMV.

Cornibé & Duchenne,

IMPORTATEURS,

41, - RUE DECATUR, - 41

(VIEILLE-LEVÉE.)

OFFRENT à leurs amis et au public en général les marchandises suivantes, depuis par les navires Filgra et Ibis, venant de Bordeaux, via :

400	barriques VIN rouge, Côtes de Bourg.	
75	" " Médoc.	
50	" " St. Emilion, prop'tre.	
50	" " St Estèphe.	
50	" "	
60	barriques VIN blanc, Langoiran.	
40	" " Barsac.	
12	barriques " Haut-Sauterne 1869	
28	" "	
8	" Rousse	
250	" Vinaigre de vin blanc Gaillac Aîné.	
600	caisses Vin rouge Ordinaire.	
100	" Absinthe E. Pernod, 72°	
100	" Vermouth Noilly Prat & Co.	
25	" Kirsch Fendant.	
100	" Moutarde fine Désdemaix & Cie.	
100	" Huile Vierge, grandeurs assorties.	
30	" Fruits au jus assortis, Canhat.	
150	" à l'eau de vie Blanchard Frs.	
100	" Petit Pois fins, surfins, et extra-fins, (naturels et refondus.)	
80	barils Bière Jos. Uhrig, St Louis, qts et pts.	
20	futs Cognac Fine Champagne, ¼ et ⅛.	
15	futs " Grande Champagne, ¼ et ⅛.	
200	caisses Cognac, " " & V.S.O.P.	
25	futs Sherry Havrie & Cie, Cadix Espagne.	
25	futs Porto " "	
15	futs Genièvre de Hollande, St Boss, Rip Van Winckle & Swan.	
190	barils Whiskey Bourbon et Rye, de Philadelphie et Louisville.	
	Rum de Santa Cruz et de Jamaique. Bitters de Reed.	
	Bouchons, Capsules, Paillons.	
	Liqueurs assorties, Whiskey d'Ecosse et d'Irlande, &c. 15 déc—DMaV	

ONE PRICE STORE,

A LA VILLE !

A LA CAMPAGNE !!

La plus grande occasion qui ait été offerte au public.

Vente extraordinaire

D'HABILLEMENTS tout faits pour hommes, jeunes gens et enfants, qui viennent d'être reçus cette semaine.

1000 PARDESSUS de tout genre qui se ront de véritables bargains.

2000 COSTUMES complets pour messieurs, en cassimir de toute nuance, de première qualité et fabriqués dans notre établissement, dont nous garantissons la coupe et l'usage, qui se vont vendus à $7 50.

1500 COSTUMES d'enfants de tout âge, à des prix qui défient toute concurrence.

PARDESSUS d'enfants, grand assortiment, à partir de $3 50.

500 CAISSES

Chapeaux nouvelles formes,

LINGE de corps, CHEMISES BLANCHES, COLS, des meilleures manufactures du Nord.

Nous le répétons, n'oubliez pas que nous vous offrons des bargains extraordinaires et que notre stock n'a jamais été si varié et si bien choisi.

Venez vous en convaincre au

ONE PRICE STORE,

Corner St Ann & Old Levee,

195, 197 & 199,

En face du Marché Français de la viande.

MICHEL LION

1er déc—1m—D Mars S

En débarquement du navire Guiseppe Lanata, venant de Gênes.

100 1/2 pipes Vin rouge de Tarragone,
190 Barriques ..... Cette,
80 1/4 Sherry, Péridier,
500 Caisses Vermouth, M. Prat & Co.
100 " ..... M. Soin,
500 " Pâtes d'Italie,
200 " Spaghetti de Naples,
100 " Figues sèches de Naples,
30 Balles Amandes sans coques,
10 " Conserves de Tomates,
15 Caisses Fromage Romain,
100 " Savon de Castille,
600 Macaroni AG,
20 Damejeannes Eau de Fleur d'oranger,
A vendre par

L. DELERY,
Successeur de ANT. LANATA,
46 rue Decatur,

19 déc—4f

ANNONCEURS ATTENTION!!!

SOUVENEZ-VOUS BIEN DE CECI :

Le COURRIER de la LOUISIANE

Aura dans quelques jours une édition de MONSTRE DE

Cinquante Mille Exemplaires

qui seront distribués gratuitement par la Poste, dans chaque Paroisse ou Comté, ville, village ou bourgade de la Louisiane, de l'Alabama, de la Floride, du Mississippi, de l'Arkansas et du Texas.

C'est la plus belle occasion qui ait jamais été offerte aux marchands de la Nouvelle-Orléans, ce que cette distribution gratuite et extraordinaire les mettra en communication directe avec tous les hâbitants d'icelles de la Louisiane et des Etats voisins, à un prix nominal.

PRÉPAREZ VOS ANNONCES!

19déc—1er

Etat de la Louisiane, Bureau de l'Auditeur.—Nouvelle-Orléans, [illegible]

Propositions d'Octroi.

Cher monsieur,

Veuillez fournir à ce bureau samedi prochain, à midi, le 21 du courant, une liste complète de ceux qui ont payé leurs taxes d'Etat depuis que vous avez déposé votre liste de délinquants dans ce bureau, car je désire publier la dite liste LUNDI prochain, 23 du courant.

Très respectueusement, votre obéissant serviteur,

ALLEN JUMEL,
Auditeur.

19 déc—2f.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL, 1878.

Le Conseil d'Administration arrêté en terme de sa mission, à l'honneur de soumettre à MM. les sociétaires, le résumé de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler (24 novembre 1878).

COMITE DE FINANCES.

Rapport du Trésorier.

Au 25 Novembre 1877, la balance était de	$1281 02
Reçu depuis pour quotités	10429 00
" " 125 Admissions	625 00
" " loyer	190 00
" " de divers indigents, etc.	341 65
" " le produit net du bal et du pique-nique	812 42
Dépôts	14 45
Donations	260 00
Total général des recettes	$14,113 54

Dépenses à Déduire :

Eclairage, charbon, coke, etc	$131 45
Annonces, frais de bureau, etc	153 05
Pension	120 00
Illuminations, décorations et réparations des tombeaux	525 50
Secrétaire	540 00
Collecteur	774 45
35 insignes à $1.65	60 75
30 % de rabais de secours	1,508 00
Gardien de l'Asile	3,756 [illegible]
Taxes, commission	92 [illegible]
Médecins	1,430 50
Assurances	64 [illegible]
Waterworks	10 00
Pharmaciens, vin de quinquina	2,006 41
Garde malades	45 50
Réparations à l'asile, aux maisons funéraires	619 [illegible]
Total général des dépenses	$11,963 13
Balance en caisse ce jour	2,150 41 $14,113 54

Caisse de Bienfaisance.

1877 novembre 25, balance en caisse	$1572 41
" décembre 31, Versé à l'Association Hospitalière [illegible]	250
Versé à l'Union Française [illegible]	250
Versé à l'Union Française	650
	150 00
Balance à nouveau	$1,422 41

Rapport du comité d'admission.

La société au 25 novembre 1877 se composait de 1031 membres.

Admis depuis	171 membres	1206 membres
Sur lesquels il faut déduire :		
Démissionnaires	13 membres	
Décédés à l'asile	26 "	
" hors de "	40 "	
Rayés	60 "	139
Effectif actuel		1166 membres

Classés ainsi qu'il suit :

Pensionnaires à l'asile	9 membres
Exemptés de quotités	9 "
Membres honoraires	12 "
" suspendus	12 "
Veuves de Sociétaires	83 "
Fils de sociétaires	58 "
Membres actifs	990 "
Total égal,	1166 membres

Rapport du Comité de Secours.

MM. c'est encore sous la pénible impression qu'a laissée l'épidémie qui vient de frapper notre population, que le Comité de Secours vient vous présenter son rapport.

Les pertes que nous avons à déplorer sont malheureusement trop sensibles, ainsi que le tableau suivant vous l'indiquera :

Avant l'épidémie, nous avons perdu

9	Sociétaires.
2	Epouses de sociétaires,
6	Enfants

Pendant l'épidémie :

57	Sociétaires,
12	Epouses de sociétaires.
55	Enfants

141 perces à déplorer, sur lesquelles nous avons eu à notre charge 135 enterrements. Nous avons aussi recueilli 6 enfants en bas âge, orphelins de père et de mère ; nous avons à l'asile, 9 pensionnaires, hommes et femmes, qui sont entretenus à nos frais ; 9 sociétaires qui sont exemptés du paiement de la quotité mensuelle et qui jouissent de tous leurs droits et privilèges.

Nous avons délivré, à titre de bienfaisance, à nos veuves et sociétaires, dans le besoin, 301 bons, représentant la somme de $1500 00.

Service médical.

Le médecin de l'asile le Dr J. Toustre, a soigné 210 sociétaires ou dames de sociétaires qui y ont séjourné 3926 journées. Sur lesquels nous déplorons la perte de 27 malades ; 6 sont morts de maladies chroniques et 21 de la fièvre jaune.

Sur ces 21 morts de fièvre jaune, 11 y en a été transportés le 2me, 4me, 5me, 11me jour de leur maladie ; la plupart vomissant noir à leur arrivée, et dans un état qui ne laissait aucune chance au traitement.

Le Dr F. de Roaldès, chargé du service de la partie supérieure de la ville, a donné ses soins durant l'épidémie à

464	malades, et pendant l'épidémie à
455	malades.

Le Dr Escoubas, chargé du service de la partie inférieure, a soigné avant l'épidémie

588	malades, et pendant l'épidémie
495	malades.

Le Dr G. Devron, pendant l'épidémie, a donné ses soins à

59	malades, et le Dr D'Aquin, pendant la même période, a soigné
125	malades.

Ce service à domicile a nécessité 8220 visites.

Le nombre total de nos malades soignés à nos frais, tant à l'Asile, qu'à domicile, est de 2396.

Les secours pour le service médical à domicile, sont divisés en deux parties : la partie supérieure s'arrêtant à la rue Toulouse, des deux côtés ; la partie inférieure, à partir de la rue Toulouse, le canal Carondelet séparant les deux parties.

Le service administratif, pour l'exercice 1878-79 est composé ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal d'élection du 24 novembre 1878.

Président, J. SCHWEITZER, 166 rue Royale.
Vice Président,—F. LIMET, au journal l'Abeille.
Trésorier A. CARTER, coin du Maine et Royale.

J. Larrieu, Jr., Halle St Bernard, ou 213 rue d'Orléans	Comité
U. Sahuqué, 19 rue du Maine, ou 187 rue Bourbon	de
G. Tujague, 211 rue Decatur	Finances.
J. Daveiga, 196 rue Chartres ou Canal	Comité
A. Maillues, 111 rue Pardido	d'administration
J. Leblanc, 266 rue Vieille-Levée	
A. Maillues, 111 rue Pardido	Comité
J. P. Dutrey, 344 rue Malpomène	de
J. B. Combès, coin Bayou Sauvage & Chalmette	secours
F. Ledebrre, coin St Louis & Bourbon	

Le Conseil informe MM. les sociétaires qu'il a fait les nominations suivantes :

Secrétaire, L. Simon, 258 rue du Maine, ou chez C. Sauvoir, consigneur Chartres et Conti.
Collecteur, F. Mongella, 265 rue Villeré.
Gardien de l'Asile, J. F. Dubourg.
Docteur de l'Asile, Dr J. Toustre, 168 rue des Ursulines.
Docteur pour la partie supérieure de la ville, Dr F. de Roaldès, rue Remparts 78.
Docteur pour la partie inférieure de la ville, Dr D'Aquin, 49 rue Conti.
Les pharmaciens seuls les mêmes en y ajoutant MM. A. Gamotis, 267 rue Claiborne, P. Lavigne, consigneur Dumaine et Remparts.
Par ordre du Président, J. SCHWEITZER,
R. ESNOL, Secrétaire.

19 déc—4f.

VOUS Y VERREZ !

VOUS Y VERREZ ! !

LA JOLIE BOTTE DORÉE de la maison Dunbarr, le plus joli présent que l'on puisse faire à un enfant.

Vous y verrez ! Vous y verrez ! !

Le même genre de Bottes argentées, indispensables pour compléter une toilette d'enfants.

Vous y verrez ! Vous y verrez ! !

LA PARISIENNE. Botte montée avec beaucoup de goût et allant à la perfection.

VOUS Y VERREZ !

[illegible]

VOUS Y VERREZ !

Des Mules d'une élégance séparable.

VOUS Y VERREZ !

LE MIRONTON, article du dernier genre.

VOUS Y VERREZ !

AMANDA, article bas pour bals, travaillé de soie.

VOUS Y VERREZ !

LA VALSEUSE, genre Alsace, en nouveauté rouge.

VOUS Y VERREZ !

BATACLAN, escarpin travaillé sur drap.

VOUS Y VERREZ !

PÉPITA, pantoufles de salon.

VOUS Y VERREZ !

Pour vos bébés de magnifiques chaussures de toutes couleurs et de toutes grandeurs.

VOUS Y VERREZ !

De splendides Pantoufles pour hommes importées directement de Paris. Rien de mieux pour une surprise de Noël ou de jour de l'An. Madame à Monsieur.

VOUS Y VERREZ !

Des DOUILLETTES, magnifiquement garnies de fourrures assorties en couleurs. Monsieur à madame.

VOUS Y VERREZ !

Des Pantoufles blanches pour mariage ou soirées.

VOUS Y VERREZ !

Des Souliers bas genre AIMÉE, russe, blanc, bronzés et noirs.

VOUS Y VERREZ !

Des Bottes en chevreau, pour dames, de [illegible]

VOUS Y VERREZ !

Des Bottes en chevreau, pour enfants, de 75 c. à $1.50.

VOUS Y VERREZ !

Des Bottes claquées pour dames, à $[illegible].50 la paire.

VOUS Y VERREZ !

Des Pantoufles à talon, pour dames, à 60 c. la paire.

VOUS Y VERREZ !

Des Caoutchoucs pour dames. Article indispensable contre l'humidité.

VOUS Y VERREZ !

Des Bottes bottonnées pour bébés à 50 c. la paire.

VOUS Y VERREZ !

Des Brodequins pour dames de tous genres et de tous prix.

VOUS Y VERREZ !

Pour l'usage de la campagne, de la chasseur chevillés de tous genres et de toutes grandeurs.

VOUS Y VERREZ !

Des Souliers de chasse supérieurs.

VOUS Y VERREZ !

Des BROGANS, de BATCHELLER, le meilleur article manufacturé.

VOUS Y VERREZ !

Le plus bel chaussure fabriquée aux Etats-Unis.

VOUS Y VERREZ !

Les prix marqués en chiffres connus, ce qui permet à l'un d'acheter aussi bon marché que l'autre.

VOUS Y VERREZ !

Que le petit commerce trouve à s'y assortir avec avantage.

VOUS Y VERREZ !

La bon marché pleine à l'élégance et l'élégance réunie à la solidité.

VOUS Y VERREZ !

Votre intérêt dans tous les articles que vous achèterez.

VOUS Y VERREZ !

qu'on rentd l'argent pour tout soulier qui, avant usage, a cessé de vous plaire.

VOUS Y VERREZ !

Des milliers de paires de souliers vendus aux prix de gros.

VOUS Y VERREZ !

Ce qui fait la vogue de l'Etoile Rouge.

VOUS Y VERREZ !

Toujours la foule et vous y achèterez toujours à meilleur marché qu'ailleurs.

ALLEZ-Y

A

L'ETOILE ROUGE

ou si vous en êtes éloignés et que vous veuliez envoyer à quelle prix en y vend

Demandez Des Catalogues

Que vous les enverra sur demande.

Adresser toutes vos communications à

ARTHUR DURIEU,

A L'ETOILE ROUGE,

Coin DOUANE et BOURBON,

Nlle-Orléans, Lne.

VOUS Y VERREZ !

VOUS Y VERREZ ! !

LA JOLIE BOTTE DORÉE de la maison Dunbarr, le plus joli présent que l'on puisse faire à un enfant.

Vous y verrez ! Vous y verrez ! !

Le même genre de Bottes argentées, indispensables pour compléter une toilette d'enfants.

Vous y verrez ! Vous y verrez ! !

LA PARISIENNE. Botte montée avec beaucoup de goût et allant à la perfection.

VOUS Y VERREZ !

[illegible]

VOUS Y VERREZ !

Des Mules d'une élégance séparable.

VOUS Y VERREZ !

LE MIRONTON, article du dernier genre.

VOUS Y VERREZ !

AMANDA, article bas pour bals, travaillé de soie.

VOUS Y VERREZ !

LA VALSEUSE, genre Alsace, en nouveauté rouge.

VOUS Y VERREZ !

BATACLAN, escarpin travaillé sur drap.

VOUS Y VERREZ !

PÉPITA, pantoufles de salon.

VOUS Y VERREZ !

Pour vos bébés de magnifiques chaussures de toutes couleurs et de toutes grandeurs.

VOUS Y VERREZ !

De splendides Pantoufles pour hommes importées directement de Paris. Rien de mieux pour une surprise de Noël ou de jour de l'An. Madame à Monsieur.

VOUS Y VERREZ !

Des DOUILLETTES, magnifiquement garnies de fourrures assorties en couleurs. Monsieur à madame.

VOUS Y VERREZ !

Des Pantoufles blanches pour mariage ou soirées.

VOUS Y VERREZ !

Des Souliers bas genre AIMÉE, russe, blanc, bronzés et noirs.

VOUS Y VERREZ !

Des Bottes en chevreau, pour dames, de [illegible]

VOUS Y VERREZ !

Des Bottes en chevreau, pour enfants, de 75 c. à $1.50.

VOUS Y VERREZ !

Des Bottes claquées pour dames, à $[illegible].50 la paire.

VOUS Y VERREZ !

Des Pantoufles à talon, pour dames, à 60 c. la paire.

VOUS Y VERREZ !

Des Caoutchoucs pour dames. Article indispensable contre l'humidité.

VOUS Y VERREZ !

Des Bottes bottonnées pour bébés à 50 c. la paire.

VOUS Y VERREZ !

Des Brodequins pour dames de tous genres et de tous prix.

VOUS Y VERREZ !

Pour l'usage de la campagne, de la chasseur chevillés de tous genres et de toutes grandeurs.

VOUS Y VERREZ !

Des Souliers de chasse supérieurs.

VOUS Y VERREZ !

Des BROGANS, de BATCHELLER, le meilleur article manufacturé.

VOUS Y VERREZ !

Le plus bel chaussure fabriquée aux Etats-Unis.

VOUS Y VERREZ !

Les prix marqués en chiffres connus, ce qui permet à l'un d'acheter aussi bon marché que l'autre.

VOUS Y VERREZ !

Que le petit commerce trouve à s'y assortir avec avantage.

VOUS Y VERREZ !

Le bon marché pleine à l'élégance et l'élégance réunie à la solidité.

VOUS Y VERREZ !

Votre intérêt dans tous les articles que vous achèterez.

VOUS Y VERREZ !

qu'on rentd l'argent pour tout soulier qui